

21 décembre 2021

L'enjeu

Permettre aux familles et aux proches des résidents de leur rendre des visites régulières, tout en protégeant la santé de tous et en limitant les risques pour l'institution.

Maintenir l'équilibre entre la protection de tous et la vie au sein de l'EMS.

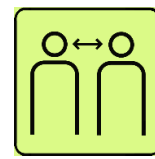
Rappels règles fondamentales



Rester à la maison si symptômes grippaux (température, rhume, toux, etc) et appeler votre médecin sans délai ;



Désinfection des mains à l'arrivée **et** avant de quitter l'établissement ;
 Et surtout avant les repas et activités.

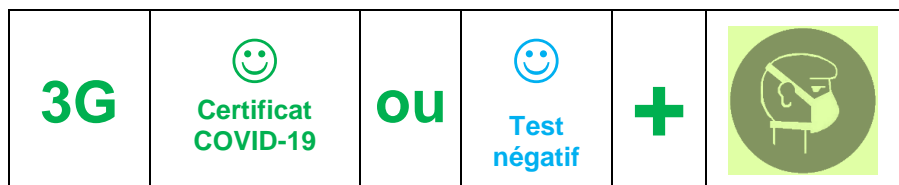


Port du masque chirurgical
 Maintenir la distance de 1,5 mètres : il vous est demandé d'apporter votre propre masque avec une pochette de rangement du masque en attente d'être remis
 Pas de poignées de mains

La 3^e dose de vaccin contre le Covid-19 est vivement recommandée !

Que ce soit pour accéder à l'intérieur de l'EMS ou sur la terrasse, depuis le 23 août, la **réception** est tenue de contrôler tous les visiteurs et intervenants externes (carte d'identité ou passeport) et s'assure de la validité des certificats COVID-19 ou certificats de tests négatifs (scan du QR code du certificat).



La règle des 3G s'applique à tous les visiteurs de l'EMS





COVID-19
PLAN DE PROTECTION A
L'ATTENTION DES RESIDANTS ET
PROCHES

N° document : 360-11
Classeur : PROC
Version : 10
Page : 2/6

 Certificat COVID-19	Immunisés	Vaccinés	-1 dose avant ou après une infection au COVID-19 confirmée, en respectant un intervalle minimal de 4 semaines ou -une personne qui a reçu 2 doses d'un vaccin reconnu en Suisse La vaccination est considérée comme complète dès l'administration de la dernière dose
		Guéris	Toute personne qui a contracté la COVID-19: -dès le 11e jour qui suit le résultat de test PCR positif et pendant 365 jours. -dès le jour du prélèvement d'une sérologie positive*, et durant 90 jours. *La sérologie doit être réalisée par un laboratoire certifié et être effectuée après le 15 novembre 2021.
 Test négatif	-Test rapide antigénique: durant 24h à partir du prélèvement de l'échantillon -Test PCR: durant 72h à partir du prélèvement de l'échantillon		

Enregistrement des coordonnées des visiteurs n'ayant pas le certificat COVID-19¹ :

le nom, prénom, ville de résidence, moyens de contact fiable (téléphone portable et courriel), heure d'arrivée et emplacement (salon des familles, numéro de table restaurant, chambre).

Le traçage n'est plus nécessaire pour les visiteurs réguliers et intervenants externes avec vaccination complète (certificat COVID-19).

Sauf situations exceptionnelles validées par la direction, toute personne qui ne présente pas de certificat COVID-19 ou de certificat de test négatif valides et une pièce d'identité recevable se voit refuser l'entrée dans l'institution.

Ces mesures sont définies en fonction des spécificités au sein de l'organisation et configuration (architecturale) de l'établissement. La direction se réserve le droit de ne pas autoriser les visites ou sorties selon les circonstances.

Des échanges d'objets tels que vêtements, confiseries ou chocolats emballés, cadeaux sont possibles. Ils doivent être emballés et transmis à la réception afin d'être désinfectés.

En cas d'apparition de symptômes, après la visite ou sortie, merci d'en informer sans délai la réception de l'EMS.

¹ Les données doivent être numérisées dans un fichier Excel. L'EMS assure leurs destructions à l'échéance de 14 jours.

Rédaction: SD Responsable : SD	Validation: SD/RDL	Date de validation: Date de mise à jour: 21.12.21
P:\QUALITE\3-REALISATION\360-Pandémie\360-11 Plan de protection à l'attention des résidents et proches.docx		



COVID-19
PLAN DE PROTECTION A
L'ATTENTION DES RESIDANTS ET
PROCHES


N° document : 360-11
Classeur : PROC
Version : 10
Page : 3/6

Les mesures s'appliquent seulement si 80% et plus de résidents sont immunisés. (ce qui est le cas actuellement)

Pour ceux-ci et pour autant qu'ils ne présentent aucun symptôme :

- les visites en chambre sont possibles (2 visiteurs du même ménage)
- la quarantaine n'a pas à être appliquée pour les nouveaux résidents, ou ceux revenant d'une sortie

Toutefois, vue la péjoration de la situation épidémiologique, **le port du masque est à nouveau obligatoire pour toutes les personnes, y compris pour les résidents sauf dans leurs chambres et au moment des consommations.**

 Certificat COVID- 19	Immunisés	Vaccinés	-1 dose avant ou après une infection au COVID-19 confirmée, en respectant un intervalle minimal de 4 semaines ou -une personne qui a reçu 2 doses d'un vaccin reconnu en Suisse La vaccination est considérée comme complète dès l'administration de la dernière dose
		Guéris	Toute personne qui a contracté la COVID-19: -dès le 11e jour qui suit le résultat de test PCR positif et pendant 365 jours. -dès le jour du prélèvement d'une sérologie positive*, et durant 90 jours. *La sérologie doit être réalisée par un laboratoire certifié et être effectuée après le 15 novembre 2021.

Pour les résidents non protégés par le vaccin ou par l'immunité du Covid², les visites en chambre ne sont en principe pas possibles sous réserve d'une dérogation accordée par la direction. Dans ce cas, les visiteurs devront à leur arrivée, s'équiper de matériel de protection.

Les visiteurs et le personnel, même vaccinés ou guéris, continuent à appliquer les mesures de protection : Port du masque chirurgical, désinfection des mains et distanciation 1,5 m.

Tous les résidents peuvent participer à des activités collectives dans le respect du nombre de personnes prévues pour chaque espace. **Le port du masque est alors exigé.**

Si un nouveau foyer devait être constaté, le service du médecin cantonal évaluera la nécessité de renoncer, temporairement, à des mesures d'allègement.

Toutes les questions, suggestions ou remarques sont à adresser à info@ems-laterrassiere.ch

² N'avoir jamais contracté le virus ou l'avoir eu il y a plus de 6 mois.

Rédaction: SD Responsable : SD	Validation: SD/RDL	Date de validation: Date de mise à jour: 21.12.21
P:\QUALITE\3-REALISATION\360-Pandémie\360-11 Plan de protection à l'attention des résidents et proches.docx		




**COVID-19
PLAN DE PROTECTION A
L'ATTENTION DES RESIDANTS ET
PROCHES**

N° document : 360-11
Classeur : PROC
Version : 10
Page : 4/6




Ctrl + click les liens ci-dessous pour accéder directement aux thèmes désirés

Les visites en chambre résidants 4
 Repas de midi au restaurant ou sur la terrasse si beau temps..... 4
 Les sorties : prendre l'air dans les endroits publics non achalandés 5
 Les visites au restaurant, à la terrasse et au salon des familles 5
 Table d'hôtes du Trait d'Union au restaurant de l'EMS 6
 Les visites en chambre résidants Covid positifs 6

Les visites en chambre résidants

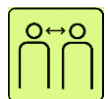
	<p>Les visites en chambre sont permises pour les résidant ayant le Certificat Covid Les visites répondent à des conditions strictes et non négociables.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Port du masque obligatoire pour les visiteurs durant toute la visite ❖ Sans rdv mais nombre limité à deux visiteurs par jours issus du même ménage ❖ Horaire : libre ❖ Durée : Illimitée ❖ Merci de vous annoncer à la réception ; ❖ L'usage de l'escalier pour accéder aux étages doit être privilégié dans la mesure du possible; le cas échéant, 2 personnes à la fois peuvent occuper les ascenseurs ; ❖ Pas d'échange d'objets non désinfectés, poignées de mains, etc et ce, pendant toute la durée de la visite; ❖ Désinfection du mobilier par le personnel après chaque passage
---	--

Repas de midi au restaurant permis pour les visites respectant la règle 2G

	<p>2G</p>	<p> Certificat COVID-19</p>	<p>+</p>	<p> Sauf consommation</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les jours ouvrables et sur réservation au plus tard la veille auprès de la réception et dans un nombre <u>limité de deux visiteurs</u> ; (les personnes vivant sous le même toit, n'ont pas l'obligation des 1,5 m de distance sociale) ❖ Accès : depuis la terrasse côté cour après s'être annoncé à la réception pour vérification du certificat Covid ; ❖ Désinfection des mains obligatoire avant de se mettre à table et au moment de quitter; ❖ Paroi plexiglass posée sur chaque table ou distance de 1,5 m respectée ❖ Le port du masque chirurgical est obligatoire excepté durant la consommation prise assise. Les visiteurs portent le masque en permanence et ne le retire qu'aux brefs moments de consommer puis le portent à nouveau. ❖ Pas d'échange de verres, fourchettes, poignées de mains, et objets non désinfectés, etc ; 			

❖ Désinfection du mobilier par le personnel après chaque passage

Les sorties : prendre l'air dans les espaces publics non achalandés



- ❖ **Durée** : annoncer à la réception la durée approximative de la sortie
- ❖ **Port du masque chirurgical si la distance de 1,5 m ne peut être respectée et vivement recommandé** pendant toute la durée de la sortie **pour les résidents** (et les accompagnants)
- ❖ **Se prémunir du certificat Covid du résident selon nécessité**
- ❖ **Dans les lieux où il y a une obligation, le masque chirurgical doit être porté par tous les résidents et accompagnants**
- ❖ Le résident doit se désinfecter régulièrement les mains (prendre flacon solution hydro-alcoolique à rendre au retour) et maintenir la distanciation 1,5 m

Les visites au restaurant et au salon des familles



- ❖ **Nombre limité à deux visiteurs ;**
- ❖ **Durée** : selon disponibilités et achalandage
- ❖ **Sur rendez-vous et selon les places disponibles ;**
- ❖ **Horaires tous les jours :**
 8h30 à 11h30 et 14h30 à 17h30 pour visites **au salon des familles**
 14h30 à 17h30 pour **visites au restaurant (service boissons/dessert autorisé)**
- ❖ **Accès pour le restaurant** : depuis la terrasse côté cour **après s'être annoncé à la réception pour vérification du certificat Covid ;**
- ❖ **Désinfection des mains** obligatoire en arrivant et au moment de quitter ;
- ❖ **Paroi plexiglass posée sur chaque table à l'intérieur et distance 1,5 m**
- ❖ Le port du masque chirurgical est obligatoire excepté durant la consommation prise assise. Les visiteurs portent le masque en permanence et ne le retire qu'aux brefs moments de consommer puis le portent à nouveau.
- ❖ Pas d'échange de verres, fourchettes, objets non désinfectés, poignées de mains, etc ;
- ❖ **Désinfection du mobilier par le personnel après chaque passage**
- ❖ **Seuls les visiteurs répondant à la règle des 2G pourront consommer durant leur visite au restaurant**

2G


**Certificat
 COVID-19**



Sauf consommation

Table d'hôtes du Trait d'Union au restaurant de l'EMS

Est depuis peu ouverte aux résidents les mercredis et vendredi.

Buts étant de :

- ❖ Varier les plaisirs de la table et donner la possibilité aux résidents de découvrir autre chose

Concept :

- ❖ Un menu fixe hebdomadaire différent du menu proposé dans le cadre du coût pension
- ❖ Entrée, plat et dessert tout en respectant les saisons
- ❖ Boissons incluses (eau en carafe, 1 verre de vin et café-thé-tisane)

Comment :

- ❖ Les réservations sont organisées par le personnel du restaurant de manière à assurer l'équité entre les résidents ;
- ❖ **Désinfection des mains** obligatoire avant de se mettre à table
- ❖ **Paroi plexiglass posée sur la table d'hôtes**
- ❖ Le port du masque chirurgical est obligatoire excepté durant la consommation prise assise. Il est fortement recommandé que les visiteurs portent le masque en permanence et ne le retire qu'aux brefs moments de consommer puis le portent à nouveau.
- ❖ Pas d'échange de verres, fourchettes, poignées de mains, et objets non désinfectés, etc ;
- ❖ **Désinfection du mobilier par le personnel après chaque passage**



Les visites en chambre résidents Covid positifs

Les visites pour les personnes Covid positifs répondent à des conditions strictes et non négociables;

- ❖ **Sur rendez-vous après avoir obtenu l'accord de la direction**
- ❖ **Nombre limité à deux visiteurs**
- ❖ **Horaire** : de préférence l'après-midi de 13h30 à 17h30 ;
- ❖ **Durée** : 20 min. sauf dérogation validée par la direction
- ❖ Afin de permettre le traçage, **merci de vous annoncer à la réception** qui vous rappelle les consignes, vous fournit les équipements de protections et avise l'étage de votre arrivée ;
- ❖ Les visites sont encadrées dans la chambre par le service des soins;
- ❖ L'usage de l'escalier pour accéder aux étages doit être privilégié dans la mesure du possible; le cas échéant, 2 personnes à la fois peuvent occuper les ascenseurs ;
- ❖ Pas d'échange d'objets non désinfectés, poignées de mains, etc et ce, pendant toute la durée de la visite;
- ❖ **Désinfection du mobilier par le personnel après chaque passage**

